

Le plan d'action du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (adopté lors de la deuxième Assemblée Générale, en décembre 1997)

Introduction:

Les gouvernements de 27 pays (les Partenaires)¹ le Conseil de l'Union Européenne et la Commission Européenne établirent, les 27 et 28 novembre 1995, le Partenariat Euro-Méditerranéen (le Partenariat), en adoptant la Déclaration de Barcelone (la Déclaration) et un programme d'action.

Les signataires de la déclaration ont souligné que l'objectif principal est de faire du bassin méditerranéen un lieu de dialogue, d'échange et de coopération garantissant la paix, la stabilité et la prospérité. Ils ont souligné l'importance de coordonner les efforts pour faire face aux nouveaux défis émergeant sur les deux rives de la Méditerranée, pour consolider la démocratie et le respect des droits de l'Homme tout en respectant l'identité, les valeurs et la spécificité de chacun des participants. Ainsi, ils se sont engagés à agir en accord avec les principes universels des droits de l'Homme, à développer l'état de droit et la démocratie et à respecter les libertés fondamentales. Ils ont aussi reconnu la contribution essentielle que peut apporter la société civile au processus de développement du Partenariat euro-méditerranéen et en tant que facteur essentiel d'une meilleure compréhension et d'un rapprochement entre les peuples². Les objectifs de la Déclaration ont ultérieurement été confirmés par des accords bilatéraux, entre l'Union Européenne et les Partenaires de la rive sud de la Méditerranée, statuant que le respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques est à la base de leur politique et représente un élément essentiel dans les accords³.

La société civile a accueilli chaleureusement les engagements pris par les Partenaires et l'impulsion ainsi donnée à son rôle vu comme une contribution irremplaçable à la protection des droits de l'Homme et à la consolidation des institutions démocratiques. Elle considère que la Déclaration de Barcelone et les accords d'association ont fourni à la région euro-méditerranéenne d'importants instruments de protection des droits de l'Homme.

Ainsi, dans l'esprit de la Déclaration, le Centre Danois des Droits de l'Homme invita des organisations des droits de l'Homme et des personnalités du Moyen Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Union Européenne à une réunion. Cette réunion, qui eut lieu les 10 et 11 janvier 1997 fut reconnue comme faisant partie du processus de Barcelone à la deuxième Conférence Euro-Méditerranéenne les 15 et 16 avril 1997⁴.

Le Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme fut établi lors de cette réunion avec, comme objectif global, la protection et la promotion des principes des droits de l'Homme stipulés dans le processus de Barcelone. Un comité préparatoire fut mis en place pour préparer les statuts et le plan d'action du Réseau et sa 2^{ème} Assemblée Générale qui devait se tenir à Copenhague du 12 au 13 décembre 1997. A sa réunion, à Copenhague, les 4 et 5 juillet 1997, le Comité préparatoire finalisa les statuts du Réseau et le projet de plan d'action. Durant l'automne 1997, ces documents, accompagnés d'une invitation à la 2^{ème} Assemblée Générale, furent envoyés à plus de 80 personnes, représentants d'organisations ou d'institutions et personnalités des 27 Partenaires engagés à respecter les principes de la Déclaration de Barcelone dans le domaine des droits de l'Homme et des questions humanitaires. En tout 50 participants, venus de plus de 20 pays, participèrent à la réunion. Durant deux jours de débats intenses et constructifs, les participants purent consolider le Réseau pour en faire une plate-forme euro-méditerranéenne encourageant le dialogue et la coopération entre les

différents membres de la société civile et entre ceux-ci et les Partenaires signataires de la Déclaration.

Le plan d'action suivant a été élaboré sur la base des discussions de l'Assemblée Générale et en accord avec sa ligne de conduite. Il décrit :

- 1) les objectifs du Réseau et les questions prioritaires,
- 2) la structure du Réseau,
- 3) le programme d'action du Réseau.

2. Objectifs du Réseau et questions prioritaires

Le Réseau se considère comme un produit de la Déclaration et comme un partenaire issu de la société civile dans le processus de Barcelone. L'objectif global du Réseau est le suivant :

1. Soutenir et diffuser les principes universels des droits de l'Homme tels qu'ils sont exprimés dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme et dans la Déclaration de Barcelone.
2. Soutenir, renforcer et coordonner les efforts de ses membres pour contrôler que les états participants se conforment aux principes de la Déclaration dans le domaine des droits de l'Homme et des questions humanitaires.
3. Soutenir le développement des institutions démocratiques et la promotion de l'état de droit, des droits de l'Homme et de l'éducation en matière de droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne⁵. Ainsi, le but du Réseau est de contribuer au développement des objectifs arrêtés par les Partenaires signataires de la Déclaration en ce qui concerne la promotion du dialogue, de la paix, de la stabilité, et de la dignité et de la valeur de l'être humain dans la région euro-méditerranéenne.

En principe, le domaine d'intérêt du Réseau couvre tous les droits mentionnés dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme et dans la Déclaration de Barcelone, y compris les droits sociaux et économiques, et le droit à l'autodétermination⁶. Dans la Déclaration de Barcelone, les états partenaires s'engagent à: "agir conformément à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi qu'aux autres obligations résultant du droit international, notamment celles qui découlent des instruments régionaux et internationaux auxquels ils sont parties⁷.

Cependant, depuis la signature de la déclaration, les conditions relatives aux droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne ne cessent de susciter de graves préoccupations. Par exemple, dans certaines régions, la liberté de la presse est entravée par les gouvernements, et dans d'autres, la torture et les exécutions extrajudiciaires sont pratiquées systématiquement. Dans plusieurs pays, la liberté d'association est attaquée ou sérieusement restreinte, les défenseurs des droits de l'Homme sont intimidés ou harcelés, et les droits des femmes sont déniés. Dans certains cas, le droit à la libre circulation est arbitrairement restreint ou, plus généralement, systématiquement entravé. Les normes afférentes à la protection des réfugiés et au droit d'asile sont généralement insuffisantes. Le racisme et la discrimination envers les citoyens du tiers-monde sont courants. Le champ d'activité du Réseau sera donc très vaste.

Cependant, le Réseau projette d'être, et ceci dès le début, un mécanisme efficace pour la protection et la promotion des droits de l'Homme dans le cadre du processus de Barcelone. C'est pourquoi il a identifié des questions prioritaires comprenant *la liberté d'opinion et d'expression, de pensée et de conscience, de rassemblement et*

d'association, ainsi que la protection des réfugiés et le respect de la dignité humaine, y compris le droit de vivre sans racisme, xénophobie ou intolérance. Le choix des questions prioritaires reflète la situation relative aux droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne. Il vise à créer une synergie entre l'action des organisations des droits de l'Homme au Nord et au Sud, et à définir l'identité du Réseau en référence au processus de Barcelone. Sur le plan méthodologique, les questions prioritaires sont inextricablement liées aux points suivants: une prise de conscience accrue en ce qui concerne les droits de l'Homme, la consolidation des organisations des droits de l'Homme, la protection des défenseurs des droits de l'Homme, le dialogue avec les institutions nationales et régionales, les autorités et les agences du Partenariat, ainsi qu'avec les autres acteurs sociaux, économiques et culturels.

Le Réseau considère que tous les droits de l'Homme sont universels, indivisibles, interdépendants et étroitement liés entre-eux comme stipulé dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies de 1948 et réaffirmé dans la déclaration et le programme d'action de Vienne de 1993. Il estime qu'il y a aussi un lien étroit entre la paix, la démocratie et les droits de l'Homme. En outre, l'objectif général du Réseau de faire du bassin méditerranéen une région de dialogue, d'échange et de coopération est étroitement lié à un développement économique et social durable et équilibré, à des mesures combattant la pauvreté et encourageant une meilleure compréhension entre les cultures. Ceci va de pair avec le renforcement de la démocratie, du respect des droits de l'Homme, et avec la participation de la société civile dans le développement du partenariat euro-méditerranéen. En ce qui concerne les Partenaires du sud de la Méditerranée, le Réseau estime que les contraintes sur la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de pensée et de conscience, et la liberté de rassemblement et d'association freinent le développement de la société civile dans la région. Il est nécessaire que les gouvernements relâchent les restrictions imposées sur la société civile pour qu'elle puisse contribuer au développement du Partenariat. De même, l'existence d'une société civile vive, libre et indépendante est impérative pour le développement de la démocratie, du respect des droits de l'Homme et de l'état de droit. Dans cette perspective, les libertés d'opinion et d'expression et de rassemblement et d'association sont essentielles à la protection et la promotion de tous les droits de l'Homme, et en fin de compte, à la paix et à la stabilité dans la région.

La situation relative aux droits fondamentaux au Sud est étroitement liée au problème des droits de l'Homme au Nord, lesquels peuvent être identifiés dans la manière de traiter les réfugiés et les immigrés. D'une part les restrictions imposées sur les droits fondamentaux au Sud contribuent au flux migratoire des personnes du Sud, qui ne voient pas d'issue leur permettant d'articuler leurs espoirs d'améliorer leurs conditions de vie. Ces mêmes restrictions contribuent à l'accroissement du nombre de réfugiés au Nord. D'autre part, l'immigration a engendré, en Europe, une flambée de sentiments, d'attitudes et de politiques racistes et xénophobes à l'égard des immigrés et des réfugiés. Le racisme, la xénophobie, l'intolérance, la discrimination et la difficulté d'obtenir l'asile, ainsi que les restrictions concernant les mouvements des individus d'un pays à l'autre entravent le fonctionnement de la société civile et le travail des organisations des droits de l'Homme. Elles représentent une barrière au développement de la compréhension et de la communication entre les individus et risquent d'affecter le travail des organisations des droits de l'Homme au Sud, car celles-ci ont de plus en plus de mal à montrer un exemple à suivre.

En général, l'intolérance, la discrimination et les restrictions sur les mouvements des individus etc., ne sont pas exclusivement des problèmes du Nord, tout comme la liberté d'expression n'est pas seulement un problème du Sud. Le droit d'accès à l'information,

par exemple, est toujours un problème dans plusieurs pays européens et dans les institutions de l'Union Européenne. La lutte relative aux questions prioritaires identifiées par le Réseau est un processus continu dans toutes les sociétés. Il est par ailleurs lié à l'aspect méthodologique: Une prise de conscience accrue sur les droits de l'Homme, et une meilleure compréhension des instruments s'y rapportant, sont nécessaires pour protéger la liberté d'opinion et d'association et pour contrer le racisme et l'intolérance. Les problèmes spécifiques aux droits des femmes devraient faire partie intégrante de toute action visant à accroître la prise de conscience, et la promotion de l'universalité des principes des droits de l'Homme devrait prendre les valeurs culturelles locales comme point de départ. Il faut avoir des positions fermes contre l'application de standards différents, "deux poids, deux mesures", en ce qui concerne les droits de l'Homme et contre l'application de critères différents à des situations similaires dans différents pays. Il est aussi nécessaire de consolider les organisations des droits de l'Homme indépendantes et non partisans, d'améliorer la qualité de leur travail, et la protection des défenseurs des droits de l'Homme. Finalement, l'établissement d'un dialogue constructif avec les autorités nationales et régionales est étroitement lié à ce but, ainsi que le dialogue avec les autres acteurs sociaux, économiques, politiques et culturels.

3) Structure du Réseau.

Le Réseau est une plate-forme propre à la région euro-méditerranéenne, ouverte aux organisations nationales et régionales indépendantes et non partisans, et aux personnes travaillant activement sur les questions des droits de l'Homme et prêtes à s'engager dans les aspects régionaux généraux du Partenariat portant sur les droits de l'Homme.

Le Réseau ne cherche pas à devenir une nouvelle organisation régionale en soi, mais considère que sa tâche principale est de faciliter le travail de ses membres et de le mettre en valeur. Il repose sur le principe fondamental du respect mutuel, en tant que partenaires égaux, entre les organisations et les institutions membres du Sud et du Nord. Il se base sur la conscience du fait que la situation relative aux droits de l'Homme varie énormément d'un pays à l'autre, et d'une période à l'autre et que le Réseau, par conséquent, doit adopter, comme principe général, le respect des activités, des besoins et des situations spécifiques de ses membres. Il doit rester flexible et prêt à répondre aux nouvelles situations et aux besoins exprimés par ses membres et il doit prêter une attention particulière aux organisations dépourvues des éléments de base nécessaires à la réalisation de leurs activités. De même, il est convaincu que l'étroite corrélation existant au niveau international en ce qui concerne les droits de l'Homme permet le développement d'une coopération synergique entre ses membres.

Le Réseau évitera de reproduire les initiatives existant déjà dans la région. Il s'appuiera sur les projets et les compétences existant parmi ses membres. Il estime que la décentralisation et la flexibilité, combinées avec la diversité des environnements dont viennent ses membres, enrichiront son travail. Il reconnaît qu'il faudra du temps et des efforts pour consolider le dialogue interne, pour les échanges d'idées et pour apprendre les uns des autres. Pour atteindre ses objectifs et pour consolider le dialogue et la coopération entre les membres, aussi bien qu'entre ces derniers et les signataires de la Déclaration, le Réseau s'est doté d'un programme d'action et d'une structure composée d'une assemblée générale, d'un comité exécutif et d'un secrétariat (les instances du Réseau). Les langues de communication de ces instances seront l'arabe, l'anglais et le français.

L'Assemblée Générale, qui détient l'autorité absolue du Réseau, se tiendra une fois par an (durant deux jours). Chaque réunion constituera l'occasion annuelle la plus importante permettant aux membres de débattre les questions prioritaires et de définir les grandes lignes d'activité du Réseau. Le Réseau projette de tenir ses assemblées générales dans des pays différents. Celles-ci comporteront des séminaires avec des sessions réservées aux questions relatives aux droits de l'Homme à caractère urgent.

Le Comité exécutif se réunira au moins deux fois par an et définira l'orientation de la politique à suivre dans les activités du Réseau entre les réunions de l'Assemblée Générale. Il aura la responsabilité d'encourager et de faciliter la communication au sein du Réseau et entre le Réseau et les institutions du Partenariat. Il fera appel à des personnes pouvant fonctionner comme ressources humaines, encouragera la création de comités et groupes de travail, incitera les organisations membres, les réseaux locaux ou sous régionaux à fonctionner comme "agences leader", c.-à-d. des agences pouvant assumer la responsabilité d'organiser une activité déterminée au profit du Réseau - avec le consentement de tous.

Le Secrétariat, agissant sous la tutelle de l'Assemblée Générale, sera le bureau opérationnel du Réseau. Il travaillera en étroite collaboration avec les membres du Comité exécutif et sous la supervision du président. Il assistera les membres de ce comité et mettra en œuvre leurs décisions sur les actions à entreprendre. En outre, il fonctionnera comme un centre de documentation et d'information au profit de ses membres et contribuera à la promotion de leurs initiatives et de leurs actions. Finalement, il participera à la mise en œuvre du programme d'action du Réseau, avec l'assistance d'experts dans divers domaines.

En général, les instances du Réseau procureront le cadre nécessaire pour assister les membres dans leur travail quotidien et pour faciliter le contact avec les institutions de l'Union Européenne, les mécanismes du processus de Barcelone, les médias etc., renforçant ainsi leur capacité de travail pour la protection et la promotion des droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne. Des ressources financières, outre les cotisations, ont été sollicitées pour financer les instances du Réseau.

4. Programme d'action du Réseau.

Le programme d'action du Réseau a été spécifié pour une durée de 3 ans, et comprend 3 domaines d'activités étroitement liés, à savoir :

- a) documentation, information et diffusion.
- b) dialogue, lobbying et campagnes.
- c) éducation générale, développement des compétences, et protection des défenseurs des droits de l'Homme⁸.

A. Documentation, information, diffusion.

Un des principaux objectifs du Réseau est de collecter et diffuser l'information concernant les dispositions et les principes de la Déclaration aux Partenaires, aux institutions de l'Union européenne et au public. De plus, un de ses intérêts majeurs est d'informer sur les conditions relatives aux droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne et sur la mesure dans laquelle les partenaires se conforment aux dispositions de la Déclaration. Finalement, le Réseau désire encourager les échanges entre les membres du Réseau aussi bien qu'avec les mécanismes politiques et administratifs du processus de Barcelone.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Réseau continuera à inviter des personnalités, des organisations et des institutions à devenir membres. Par ailleurs, les activités du Réseau dans le domaine de la documentation et de l'information se baseront sur i) un service d'information informatisé ii) un rapport annuel, iii) un séminaire annuel et iv) des publications relatives aux séminaires. L'effet de ces initiatives sera de promouvoir le dialogue sur les questions relatives aux droits de l'Homme dans la région et de consolider la prise de conscience dans ce domaine ainsi que les efforts de la société civile visant à contrôler l'observation, par les pays partenaires, des principes de la Déclaration dans le domaine des droits de l'Homme.

i) Un service d'information informatisé

Le Réseau établira un service d'information informatisé: une liste d'adresses de messagerie électronique renforcera et facilitera la communication entre les membres. Elle sera disponible pour les actions urgentes concernant les violations des droits de l'Homme et la protection des défenseurs des droits de l'Homme dans la région. Un site Internet fournira de la documentation et de l'information en mettant l'accent sur le progrès général et les dernières nouvelles du processus de Barcelone ainsi que sur les initiatives qui sont prises dans le domaine des droits de l'Homme dans le cadre du Partenariat, comme le programme Meda-Démocratie, les stages de formation sur les droits de l'Homme etc. Il comprendra des informations sur le progrès de la situation relative aux droits de l'Homme dans les pays partenaires. Il offrira des liaisons avec les organisations membres pour mettre les nouvelles sur les initiatives locales à la disposition des utilisateurs. Finalement, le Réseau encouragera l'établissement d'un groupe de travail devant fournir, sur le site Internet, une vue générale de la législation des Partenaires: les conventions et les déclarations internationales et régionales sur les droits de l'Homme qu'ils ont signées et ratifiées et la législation se rapportant aux questions considérées prioritaires par le Réseau.

La page d'accueil sera éditée par le Secrétariat, avec dû respect du droit d'auteur et de la confidentialité exigée par les auteurs. Le site Internet sera ouvert à tous les abonnés du Réseau et comprendra l'information fournie par les institutions et les organisations membres, les organisations internationales et régionales, les institutions de l'Union Européenne et les Partenaires. Pour compléter ces informations, le Secrétariat s'abonnera à des publications périodiques, revues et journaux pertinents.

Un soutien financier a été sollicité pour 1) l'établissement et le maintien du service d'information informatisé au Secrétariat. 2) l'abonnement aux publications périodiques, revues et journaux pertinents. 3) l'équipement en matériel informatique pour les membres du Réseau qui n'en disposent pas (la priorité sera donnée aux membres qui n'appartiennent pas aux pays de l'Union Européenne). En attendant que ces membres soient reliés au système d'information, ils seront assistés par le Secrétariat et contactés par fax et par poste.

ii) Rapports annuels

Le rapport annuel traitera de la situation relative aux droits de l'Homme dans les pays partenaires. Il comprendra une section rapportant les activités du Partenariat officiel et analysant le progrès ou le recul de la dimension des droits de l'Homme du processus de Barcelone. Il vérifiera aussi l'observation, par les Partenaires, des principes des droits de l'Homme exprimés dans la Déclaration et dans les conventions bilatérales. Il comprendra en outre des recommandations concernant l'implémentation des principes des droits de l'Homme au sein du Partenariat. Une deuxième section résumera les activités des membres dans le cadre du Réseau et celles des mécanismes du Partenariat. Ce résumé sera basé sur les rapports annuels des membres ou bien sur

des briefings présentés à cet effet par les membres. Une dernière section rapportera les activités du Secrétariat durant l'année écoulée.

Le Secrétariat rédigera le rapport, sous la direction du Comité exécutif et en étroite coopération avec les membres du Réseau et les spécialistes. Ce rapport sera discuté et adopté par l'Assemblée Générale et diffusé parmi les membres, les autorités, les institutions, les organisations, les librairies et les médias du Partenariat. Des fonds ont été sollicités pour l'édition du rapport, sa traduction en arabe et en français, ainsi que sa publication et sa diffusion.

iii) Les séminaires

Le Réseau organisera chaque année un séminaire pour ses membres (trois à quatre jours avec soixante participants). Sur le plan méthodologique, les séminaires, basés sur la participation active aux sessions plénières et aux ateliers, favoriseront les échanges d'idées et d'expériences entre les participants. Ainsi, ils viseront à créer une synergie entre les participants, à stimuler de nouvelles initiatives, et à convertir une vue d'ensemble du problème en une méthodologie d'action constructive. Afin de renforcer le processus de dialogue avec le Partenariat, des représentants de la commission de l'Union Européenne, des autorités locales, des gouvernements, des parlementaires etc. seront invités à participer aux séminaires, soit en qualité d'experts soit en tant que participants ordinaires. Les séminaires seront élaborés de manière à fournir aux participants suffisamment d'éléments pour leur permettre d'organiser des séminaires ou des ateliers du même genre au niveau local. Ils mettront l'accent sur les questions prioritaires définies par le Réseau et les relieront aux thèmes urgents du processus de Barcelone dans le domaine des droits de l'Homme et des questions humanitaires.

Le premier séminaire s'intitule: "la dimension des droits de l'Homme dans le processus de Barcelone". Il situera le processus de Barcelone dans un contexte régional global et fournira en outre un examen approfondi des mécanismes politiques et administratifs du processus de Barcelone dans le domaine des droits de l'Homme et des questions humanitaires, y compris les institutions, l'ordre du jour et les supports financiers ayant rapport au Partenariat⁹.

Le deuxième séminaire s'intitule: "la paix, la démocratie, la prévention des violations des droits de l'Homme et la protection des principes des droits de l'Homme dans le processus de Barcelone". Il repose sur la supposition que le respect des droits de l'Homme, la démocratie et la paix sont très étroitement liés en ce qui concerne leurs dimensions politiques économiques et sociales et qu'ils sont de même très étroitement liés à l'objectif général visant à faire du bassin méditerranéen une région de stabilité et de prospérité. Il examinera des exemples d'initiatives concrètes concernant la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme dans la région et explorera le rôle de la société civile et des militants des droits de l'Homme à cet égard. En se concentrant sur les zones clefs de la région, il examinera comment les militants et les organisations des droits de l'Homme peuvent améliorer leurs actions en développant la capacité des autorités locales à protéger les standards des droits de l'Homme dans des conditions où règnent les conflits et le manque de démocratie. Il examinera comment les militants et les organisations des droits de l'Homme peuvent adopter des mesures préventives afin de mieux se protéger dans ces mêmes conditions. Finalement, le séminaire discutera comment la coopération régionale et sous- régionale peut contribuer à l'amélioration des objectifs mentionnés ci-dessus.

Le troisième séminaire s'intitule: "le racisme, la xénophobie, l'intolérance, la dignité humaine et le processus de Barcelone". Il repose sur le fait que le Réseau peut devenir une plate-forme privilégiée pour traiter de ces questions puisqu'il rassemble des

organisations de toute la région euro-méditerranéenne. Premièrement, l'attention portera sur l'interprétation des concepts et leur degré de corrélation avec les problèmes sociaux, économiques et politiques. Deuxièmement, le séminaire explorera le degré de similarité ou de diversité de ces phénomènes à travers la région et comment ils peuvent être conciliés avec la liberté d'expression, de rassemblement et d'association. Finalement, l'attention portera sur le mouvement des personnes d'un pays à l'autre, et aux standards d'accès à l'asile dans la région euro-méditerranéenne. Il examinera les initiatives concrètes prises dans la région et discutera le rôle de la coopération régionale et sous-régionale dans la lutte contre les manifestations du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance, ainsi que dans la promotion d'une meilleure compréhension entre les cultures et d'une éthique de solidarité humaine.

Des subventions ont été sollicitées pour l'organisation des séminaires. Dans l'espace des trois années à venir, d'autres questions urgentes pourraient surgir et le Réseau s'intéresse aussi à d'autres thèmes, en l'occurrence l'état de droit, la torture et la discrimination. C'est pourquoi les sujets des séminaires de la deuxième et de la troisième année pourraient éventuellement être revus à la lumière de l'évolution du processus de Barcelone et de la synergie accrue au sein du Réseau.

iv) Les publications

Le Réseau produira une brochure relative à chaque séminaire. Elle sera distribuée aux membres du Réseau aussi bien qu'aux autorités, aux institutions, aux organisations, aux bibliothèques et aux médias du Partenariat.

La première brochure décrira en détail l'ordre du jour du processus de Barcelone, les institutions clefs et les mécanismes du Partenariat dans le domaine des droits de l'Homme et des questions humanitaires, ainsi que les personnes à qui s'adresser au sein du Partenariat. Enfin, elle comprendra un résumé du déroulement du premier séminaire et les conclusions tirées par les participants. Cette brochure sera un instrument visant à rassembler et diffuser l'information concernant les dispositions et les principes de la Déclaration de Barcelone, soit un instrument facilitant les actions du Réseau visant à des buts bien précis et le processus de dialogue dans le domaine des droits de l'Homme et des questions humanitaires au sein du partenariat euro-méditerranéen. Un support financier a été sollicité pour la recherche initiale sur les expressions pratiques du processus de Barcelone, pour l'édition, l'impression et la diffusion de la brochure et sa traduction en langues arabe et française.

Les brochures produites à l'occasion du deuxième et du troisième séminaire contiendront un résumé du déroulement du séminaire, les conclusions, les nouvelles initiatives et les recommandations des participants aux membres du Réseau, au Partenariat, aux autorités nationales et à la communauté internationale. Un support financier a été sollicité pour l'édition, l'impression et la diffusion de ces brochures et leur traduction en langues arabe et française.

B. Dialogue, lobbying et campagnes.

Les actions du Réseau dans le domaine de la documentation, de l'information et de la diffusion établiront les bases sur lesquelles pourront reposer les activités concernant le dialogue, le lobbying et les campagnes.

L'une des tâches initiales du Réseau sera de contacter les officiels ou représentants concernés dans les institutions de l'Union Européenne, des pays partenaires et des organisations régionales et internationales impliquées dans l'implémentation des principes des droits de l'Homme dans la région, afin d'organiser des réunions avec eux. Le but de ces réunions sera de présenter les objectifs et le programme d'action du

Réseau et d'initier un processus de dialogue et d'échange d'information, qu'il faudra maintenir pendant la période des 3 ans. L'effet de ces initiatives sera de présenter le Réseau en tant que composante constructive et crédible de la société civile contribuant aux efforts communs des deux rives de la Méditerranée pour promouvoir les questions humanitaires.

Le Réseau est prêt au dialogue et à la coopération avec les partenaires officiels et non officiels du processus de Barcelone, à travers ce qu'il estime être un processus ayant objectif de la promotion et de la protection des standards des droits de l'Homme dans la région. Ainsi, le Réseau vise à assurer sa présence à l'occasion des réunions officielles du Partenariat.

Au sein de l'Union Européenne, le Réseau prendra contact avec les membres du Comité Euro-Méditerranéen pour le Processus de Barcelone et avec les officiels de la commission responsable des droits de l'Homme. Au Parlement Européen, le Réseau établira des contacts avec les rapporteurs des pays et les membres des sous-commissions des droits de l'Homme, les sous-commissions des affaires étrangères, défense et sécurité, la Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Turquie, la Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb arabe, la Délégation pour les relations avec les pays du Mashrek et les Etats du Golfe, la Délégation pour les relations avec Israël, et la Délégation pour les relations avec le Conseil législatif palestinien. En outre, des contacts seront noués avec les "commissions mixtes" et le Comité Economique et Social des Communautés Européennes, en particulier avec les membres de la section des relations extérieures, commerce et développement.

Sur le plan national, les institutions et les organisations membres du Réseau se chargeront des contacts et des réunions pertinentes avec les représentants des gouvernements, les membres des parlements, les représentants des institutions locales du Partenariat, des associations professionnelles et d'autres acteurs sociaux, économiques et culturels.

Finalement, dans les domaines de la sensibilisation, du lobbying, de l'information, de l'éducation, du développement des compétences et de la protection des défenseurs des droits de l'Homme, le Réseau collaborera avec les organisations non gouvernementales régionales et internationales, les institutions comme Amnesty Internationale, Article 19, Human Rights Watch, la Commission Internationale des Juristes, la Fédération Internationale des Liges des Droits de l'Homme, la Fédération Internationale d'Helsinki des Droits de l'Homme, le Service International des Droits de l'Homme, l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme, Penal Reform International, Reporters sans Frontières, l'Organisation Mondiale contre la Torture, Arab Dialogue from Below, l'Institut Arabe des Droits de l'Homme, l'Organisation Arabe des Droits de l'Homme, l'Institut de Caire des Etudes des Droits de l'Homme, Collectivité 95 - Maghreb Egalité, l'Institut Européen de Recherche sur la Coopération Méditerranéenne et Euro-Arabe, le Forum des Citoyens de la Méditerranée, le Centre Méditerranéen des Droits de l'Homme, le Conseil Européen sur les Réfugiés et les Exilés, et le Forum des migrant de l'Union Européenne.

Les liaisons et les canaux de communications établis fourniront au Réseau un cadre lui permettant de définir un plan systématique pour le lobbying et les campagnes. Ils représenteront aussi une base pour les campagnes du Réseau et faciliteront les contacts entre les membres du Réseau et le Partenariat.

Globalement, et à long terme, la préoccupation majeure du Réseau, sera de faire du lobbying pour que le Partenariat adopte un programme d'implémentation des

dispositions et des principes relatifs aux droits de l'Homme exprimés dans les instruments internationaux et dans la Déclaration. Par ailleurs, le Réseau militera pour que la négociation d'accords bilatéraux se fasse avec due considération aux pratiques courantes des Partenaires en matière de droits de l'Homme et dans le respect des principes internationaux des droits de l'Homme. Finalement, le Réseau militera pour faire progresser les questions préoccupant ses membres, particulièrement dans les cas où les conditions concernant les droits de l'Homme se détériorent et où les défenseurs des droits de l'Homme ont un besoin urgent de protection.

Les activités du Réseau en matière de lobbying seront véhiculées par des actions urgentes par le biais de la messagerie électronique et des campagnes systématiques à partir de dossiers et de communiqués de presse destinés aux institutions du Partenariat, aux autorités et aux institutions nationales, aux médias et au grand public. En général, le lobbying, les campagnes et les actions urgentes reposeront sur la participation active des personnalités, des organisations et des institutions du Réseau dont l'apport sera complété par le Secrétariat. Des subventions ont été sollicitées pour supporter les activités du Réseau en matière de dialogue, de lobbying et de campagne.

C. Education générale, développement des compétences, et protection des défenseurs des droits de l'Homme

i) Education

Dans la déclaration de Barcelone les Partenaires reconnaissent l'importance de la contribution de la société civile au processus de développement du Partenariat. Le Réseau souhaite contribuer positivement à ce processus en facilitant le travail de ses membres visant à accroître la sensibilité envers les droits de l'Homme et à promouvoir l'état de droit dans la région. A cet égard, il soutiendra les initiatives de ses membres dans des domaines tels que: l'organisation de conférences rétrospectives sur les grands tournants historiques de la région et leur impact sur les droits de l'Homme et les questions humanitaires; fournir des conseils juridiques aux immigrés; la promotion d'images impartiales des autres cultures dans les médias et dans les manuels scolaires; la promotion de l'égalité des sexes; et la production de publications et l'organisation de manifestations et de conférences à l'occasion du 50ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. De même, le Réseau considère que l'éducation en matière de droits de l'Homme et le développement des compétences sont d'extrême importance. Cependant, la situation relative aux droits de l'Homme varie considérablement d'un pays à l'autre, de même que les besoins et les capacités des membres du Réseau. C'est pourquoi une approche décentralisée est adéquate.

Pour ce qui est de l'éducation en matière de droits de l'Homme, le Réseau introduira, soutiendra et fera progresser cette idée parmi ses membres. Le Secrétariat aidera les membres à solliciter les fonds nécessaires. Il informera sur les stages existants dans la région, en l'occurrence le programme de soutien de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme aux ONG des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, les stages du Centre Danois pour les Droits de l'Homme et de l'Institut du Caire pour les Etudes sur les Droits de l'Homme. Il encouragera également les échanges entre les membres à leurs stages nationaux respectifs. Le Secrétariat sera à la disposition des membres comme centre de documentation et d'information pour le matériel qu'ils produisent et les expériences et le savoir-faire précieux qu'ils ont acquis au cours des années.

Le Réseau encouragera l'initiative de 88.20 Education et Action pour un Monde Meilleur, Centre des Droits de l'Homme de l'université d'Essex, et de l'Institut du Caire

pour les Etudes sur les Droits de l'Homme, de lancer, en liaison avec le Réseau, un projet de deux ans sur l'éducation en matière de droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne.

Le projet sera réalisé sous l'égide du Réseau et se concentrera sur les pays membres du Réseau. Son objectif principal sera de revoir les dispositions et les pratiques des Partenaires en ce qui concerne l'éducation en matière de droits de l'Homme. Le projet examinera les politiques officielles et officieuses et les pratiques courantes relatives à l'éducation en matière de droits de l'Homme. Il examinera aussi les déclarations officielles, ainsi que les structures, les procédures et le soutien à l'éducation en matière de droits de l'Homme. En outre, il examinera les politiques et les pratiques du secteur bénévole, et présentera un certain nombre d'études de cas détaillées venant de pays sélectionnés dans chacune des régions représentées dans le Réseau.

En outre, le Réseau cherchera à mettre en évidence les leçons et les défis essentiels dans le domaine de l'éducation en matière de droits de l'Homme, et à fournir des études comparatives entre les pays et les projets. L'idée centrale, à la base de cette approche, est de réaliser un des principaux objectifs du Réseau, soit apprendre les uns des autres. Le projet ciblera également les lacunes et les défis que connaît l'éducation en matière de droits de l'Homme des Partenaires. Sur cette base, des suggestions et des recommandations seront faites pour renforcer l'éducation en matière de droits de l'Homme et les actions à prendre à cet égard au sein du Réseau. Le projet fournira également une liste de ressources, des déclarations politiques et des méthodologies concernant l'éducation en matière de droits de l'Homme.

Durant toutes ses étapes, du projet pilote aux recherches et aux publications, le projet se fera en liaison avec les structures du Réseau et suivra les procédures établies. A cet effet, un nombre de séminaires ciblés sera organisé ainsi que des rapports réguliers et des consultations avec l'Assemblée. (Des moyens financiers seront sollicités auprès de diverses agences de financement).

ii) Développement des compétences

La méthodologie de l'information, de l'échange et du support sera appliquée aux projets de développement des compétences, y compris ceux visant à aider et inciter les membres à devenir des "agences leader" du Réseau dans leur domaine de spécialisation. Les projets peuvent porter sur la formation dans des domaines tels que: gestion et management, financement, planification stratégique, développement des capacités de recherche et de documentation, réhabilitation des victimes de la torture et de la violence, assistance juridique aux femmes et organisation de stages pour les parlementaires, les membres d'associations professionnelles et les journalistes.

Le Secrétariat assistera le Service International des Droits de l'Homme (ISHR), le Centre Méditerranéen des Droits de l'Homme et le Centre Danois des Droits de l'Homme dans l'implémentation d'un programme de formation durant trois ans pour les ONG de la région méditerranéenne. Le programme, qui est en phase de consultation, vise principalement à assister les organisations dans leur travail auprès des organismes des Nations Unies à Genève. Le projet possède deux éléments; le premier consiste à organiser des stages de formation à l'intérieur de la région méditerranéenne afin de donner un premier briefing. Le second concerne la réception des défenseurs euro-méditerranéens des droits de l'Homme, le soutien logistique à leur apporter et leur formation à l'occasion des réunions des organismes des Nations Unies à Genève, notamment pour les activistes dont les rapports de pays sont examinés par un des comités. Les quatre organismes visés sont: le Comité des Droits Civils et Politiques, le Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels, le Comité contre la Torture et le

Comité de Lutte contre la Discrimination Raciale. Le Secrétariat assistera les organisateurs dans la sélection des candidats, ceci en consultation avec le Comité exécutif et les membres. De la même façon, le Secrétariat proposera les défenseurs des droits de l'Homme de la région euro-méditerranéenne pouvant être candidats aux stages du Service International des Droits de l'Homme à Genève.

iii) - Protection des défenseurs des droits de l'Homme.

L'éducation en matière de droits de l'Homme et le développement des compétences sont étroitement liés à la protection des défenseurs des droits de l'Homme qui, au sens large du terme, consiste à fournir à la société civile tous les moyens d'action légaux possibles. Le Réseau encouragera et soutiendra ses membres dans l'instauration d'un dialogue avec les représentants des autorités compétentes au niveau national et sous-régional afin d'améliorer leurs conditions de travail. En outre, le Réseau appuiera le travail des organisations membres dans la préparation d'une véritable déclaration de l'ONU sur les défenseurs des droits de l'Homme. Il assistera le Service International des Droits de l'Homme (ISHR) dans la distribution, pour consultation entre les membres, du premier guide préliminaire contenant les directives enseignant aux organisations des droits de l'Homme les mesures préventives qu'elles peuvent prendre pour mieux se protéger.

Par ailleurs, le Réseau encouragera l'établissement de groupes de travail devant examiner les modalités d'amélioration de la protection des défenseurs des droits de l'Homme au sein de la région euro-méditerranéenne. Il incitera le groupe de travail à étudier comment les méthodes visant à accroître la communication entre les organisations et les militants des droits de l'Homme, la visibilité internationale, la surveillance des procès et les actions urgentes pourraient améliorer la protection des défenseurs des droits de l'Homme. Finalement, il encouragera le groupe de travail à étudier les mesures préventives telles que la prise en considération des environnements culturels, les réponses adéquates aux attaques des médias et le renforcement de la solidarité entre les organisations des droits de l'Homme.

Des fonds ont été sollicités pour maintenir la fonction de coordination du Secrétariat.

Annexe 1: Programme préliminaire du premier séminaire du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme: La dimension des droits de l'Homme du processus de Barcelone

L'objectif du séminaire est de situer le processus de Barcelone dans un contexte régional et de présenter un examen approfondi des mécanismes politiques et administratifs de ce processus dans le domaine des droits de l'Homme et des questions humanitaires, y compris une revue des institutions, de l'ordre du jour et des fonds liés au Partenariat. Le séminaire a pour but d'assurer les échanges d'idées et d'expériences entre les participants en ce qui concerne la dimension des droits de l'Homme du processus de Barcelone. Et ce, à l'aide d'une approche participative dans les sessions plénières et les ateliers de travail. Le séminaire aspire aussi à créer une synergie parmi les participants et à encourager la prise de nouvelles initiatives.

Le Réseau projette de tenir le séminaire à Bruxelles à la mi- juin 1998. Il envisage, en outre, d'effectuer des visites à la Commission de l'Union Européenne et au Parlement Européen. Des responsables des mécanismes administratifs et politiques, des représentants du Partenariat euro-méditerranéen, des parlementaires ainsi que des experts seront invités en tant qu'intervenants lors des sessions plénières. Des modérateurs se chargeront des ateliers de travail. Durée: trois jours. Nombre de participants: soixante (y compris les intervenants invités).

a) Le premier jour - matinée:

Visite à la Commission Européenne et session plénière: Introduction relative aux mécanismes administratifs et politiques du Partenariat euro-méditerranéen comprenant une présentation de la Conférence des Ministres, du Comité Euro-Méditerranéen pour le Processus de Barcelone, le Comité de Suivi des Hauts Fonctionnaires et la Commission Européenne.

Ateliers de travail:

L'expérience des organisations européennes nationales et régionales vis-à-vis de l'Union Européenne et de l'OSCE dans le domaine des droits de l'Homme, des réfugiés, de la migration et de la lutte contre le racisme. L'expérience des organisations internationales et régionales des droits de l'Homme concernant le lobbying auprès des mécanismes du Partenariat euro-méditerranéen.

L'après-midi

Session plénière: Financement des projets relatifs aux droits de l'Homme dans la région euro- méditerranéenne: le programme Meda-Démocratie et autres agences de financement.

Ateliers : Débat, échange d'expériences et évaluation des résultats des projets relatifs aux droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne.

b) Deuxième jour - Matinée

Visite au Parlement Européen et session plénière: Présentation du rôle du Parlement Européen dans le processus de Barcelone, y compris les rapporteurs des différents pays, les comités, sous-comités et délégations pertinents dans le domaine des droits de l'Homme et des questions humanitaires.

Après-midi

Ateliers : Expérience des organisations nationales des droits de l'Homme en ce qui concerne le lobbying auprès des mécanismes du processus de Barcelone. Débat et échange d'expériences.

c) Troisième jour - matinée

Ateliers : Société civile, dialogue, promotion et protection des droits de l'Homme dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen.

a) Intégration des droits de la femme dans le processus de Barcelone - un processus culturel?

b) Education en matière de droits de l'Homme dans le processus de Barcelone.

iii) Protection des défenseurs des droits de l'Homme dans le cadre du processus de Barcelone.

iv) Mise en œuvre d'un plan d'action pour l'application des droits de l'Homme dans le cadre du processus de Barcelone.

Après - Midi.

Session plénière : Discussion générale sur les résultats du séminaire et les recommandations pour les actions futures.

Annexe 2 : Calendrier des activités du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme.

Début: 1 avril 1998 Fin: 31 mars 2001

Le calendrier des activités est élaboré en assumant que les fonds nécessaires seront disponibles à partir du 1er avril 1998. Les dates pourront être changées afin de suivre l'ordre du jour des réunions officielles du processus de Barcelone.

1998

| Mois (1,2,3, etc.) | Description de l'activité. |
|---------------------------|---|
| 4 | Réunion du Comité exécutif |
| 5 | i) Etablissement du service d'information informatisé, et instauration du processus général d'information, de documentation et de diffusion pour une période de trois ans. ii) Initiation du processus de dialogue, de lobbying, et des campagnes pour une période de trois ans. iii) Initiation du processus d'éducation générale, de développement des compétences, et des défenseurs des droits de l'Homme, pour une période de trois ans. |
| 6 | Premier séminaire : "Dimension des droits de l'Homme dans le processus de Barcelone" |
| 7 | |
| 8 | |
| 9 | Réunion du Comité exécutif |
| 10 | |
| 11 | |
| 12 | Publication d'une Brochure sur la dimension des droits de l'Homme dans le processus de Barcelone. |

1999

| Mois (1,2,3 etc.) | Description de l'activité |
|--------------------------|----------------------------------|
| 1 | |
| 2 | Assemblée Générale |
| 3 | Publication du rapport annuel |
| 4 | Réunion du Comité exécutif |
| 5 | |
| 6 | |

| | |
|----|---|
| 7 | |
| 8 | |
| 9 | Réunion du Comité exécutif |
| 10 | Deuxième séminaire: Paix, démocratie, prévention des violation des droits de l'Homme et protection des principes des droits de l'Homme dans le processus du Barcelone |
| 11 | |
| 12 | Publication d'une brochure sur le deuxième séminaire |

2000

| Mois (1,2,3, etc.) | Description de l'activité. |
|--------------------|--|
| 1 | |
| 2 | Assemblée Générale |
| 3 | Publication du rapport annuel |
| 4 | Réunion du Comité exécutif |
| 5 | |
| 6 | |
| 7 | |
| 8 | |
| 9 | Réunion du Comité exécutif |
| 10 | Troisième séminaire: "Racisme, xénophobie, intolérance, dignité humaine et le processus de Barcelone |
| 11 | |
| 12 | Publication d'une brochure sur le troisième séminaire |

2001

| Mois (1,2,3, etc.) | Description de l'activité. |
|--------------------|----------------------------|
| 1 | |
| 2 | Assemblée Générale |

| | |
|---|-------------------------------|
| 3 | Publication du rapport annuel |
| 4 | Réunion du Comité exécutif |

Annexe 3. Extraits de la Déclaration de Barcelone.

Principes de la Déclaration de Barcelone impliquant un engagement politique de la part de toutes les parties à appliquer les droits de l'Homme fondamentaux et à respecter toutes les libertés: Aux pages deux et trois, les signataires s'engagent à:

i. agir conformément à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi qu'aux autres obligations résultant du droit international, notamment celles qui découlent des instruments régionaux et internationaux auxquels ils sont parties

ii développer l'Etat de droit et la démocratie dans leur système politique tout en reconnaissant dans ce cadre le droit de chacun d'entre eux de choisir et de développer librement son système politique, socioculturel, économique et judiciaire

iii. respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi que garantir l'exercice effectif et légitime de ces droits et libertés, y compris la liberté d'expression, la liberté d'association à des fins pacifiques et la liberté de pensée, de conscience et de religion, individuellement ainsi qu'en commun avec d'autres membres du même groupe, sans aucune distinction exercée en raison de la race, la nationalité, la langue, la religion et le sexe.

iv considérer favorablement, à travers le dialogue entre les parties, les échanges d'informations sur les questions relatives aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales, au racisme et à la xénophobie.

v) respecter et faire respecter la diversité et le pluralisme dans leur société et promouvoir la tolérance entre ses différents groupes et lutter contre les manifestations de l'intolérance, le racisme et la xénophobie. Les participants soulignent l'importance d'une formation adéquate en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales.

A la page sept :

Ils s'engagent à garantir la protection de l'ensemble des droits reconnus par la législation existante des migrants légalement installés sur leurs territoires respectifs.

En ce qui concerne la société civile, les signataires de la Déclaration de Barcelone déclarent, à la page sept, qu'ils :

a) reconnaissent la contribution essentielle que peut apporter la société civile dans le processus de développement du partenariat euro-méditerranéen et en tant que facteur essentiel d'une meilleure compréhension et d'un rapprochement entre les peuples.

b) conviennent de renforcer et/ou de mettre en place les instruments nécessaires à une coopération décentralisée pour favoriser les échanges entre les acteurs du développement dans le cadre des législations nationales: responsables de la société politique et civile, du monde culturel et religieux, des universités, de la recherche, des médias, des associations, les syndicats et les entreprises privées et publiques.

c) encouragent les actions de soutien en faveur des institutions démocratiques et du renforcement de l'Etat de droit et de la société civile

Endnotes:

1 Outre 15 gouvernement des pays de l'UE, les signataires sont les gouvernements de: l'Algérie, l'Egypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie, la Tunisie, la Turquie et l'Autorité Nationale Palestinienne ([retour](#))

2 Voir annexe 3 ([retour](#))

3 Article 2 dans l'accord d'association entre l'UE et Israël, la Jordanie, le Maroc, l'Autorité Nationale Palestinienne et la Tunisie ([retour](#))

4 Voir annexe 3 dans les conclusions de la deuxième Conférence Ministérielle Euro-Méditerranéenne, Malte 15-16 avril, 1997 ([retour](#))

5 Voir les statuts du Réseau ([retour](#))

6 Voir la Déclaration de Barcelone pages 3 et 7([retour](#))

7 Voir la Déclaration de Barcelone page 2 ([retour](#))

8 Voir le calendrier le l'annexe 2 ([retour](#))

9 Voir programme préliminaire en annexe 1([retour](#))